

Le 13/01/2015

Monsieur le Président,

L'un des points de l'ordre du jour porte sur les horaires d'ouverture de l'accueil physique dans les centres des Finances Publiques. Vouloir normaliser les horaires d'ouverture au public sur l'ensemble du territoire, n'est pas en soi une mauvaise chose mais ce qui nous pose problème, ce sont les réalités ou les arrière-pensées qui sous-tendent cette proposition.

Les représentants F.O.-DGFIP au CTL tiennent à rappeler que les projets de restriction des horaires d'ouverture au public des services soumis à l'avis du CT résultent d'une note au réseau émanant de la Direction Générale. Cette note n'a pas reçu l'aval des représentants nationaux des organisations syndicales lors du comité technique de réseau du 30 septembre dernier.

En effet, la Direction Générale a tenté de passer en force et de faire cautionner aux représentants des Organisations Syndicales en CTR le démantèlement programmé du réseau.

Depuis des années, le syndicat F.O.-DGFIP dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels.

Aujourd'hui, force est de constater que l'administration a délibérément mis en place les conditions d'une restriction de l'offre de service à l'usager, espérant ainsi le « désintoxiquer » de l'accueil physique.

Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'usager, les modifications des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion. L'administration est en effet dans l'incapacité de tenir ses propres engagements et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles afin de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leur mission de service public dans un contexte toujours plus pénible.

F.O.-DGFIP porte d'autres ambitions pour le service public et considère que la solution réside davantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

Nous considérons à F.O.-DGFIP que les restrictions des horaires d'ouverture ne peuvent constituer qu'un palliatif immédiat et, qu'à terme, cela préfigure le démantèlement du réseau comptable à travers des fermetures de postes déjà programmées si l'on en croit les propos tenus par les représentants de la Direction Générale dans les réunions inter-régionales.

En matière de conditions de travail, l'amélioration ne sera vraisemblablement que de courte durée et la fermeture de certains Centres des Finances Publiques entraînera inévitablement une mobilité forcée pour les personnels ; un nouvel apport pour les services d'un volume complémentaire de tâches à assumer sans espoir... de donner asile à nos nouveaux collègues nomades.

Mais là encore l'administration a pris les devants en introduisant dans le DUERP la notion de « risques psychosociaux » pour diagnostic de bonne conscience !

A quand le remède au lieu de soins palliatifs sur une DGFIP à bout de souffle !